Conseil municipal du 23 juin 2026
Commune du Givre – E202606-01

E202606-01 prix de vente des lampions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté du Conseil Municipal d'organiser pendant la fête de l'été une retraite aux lampions précédent le spectacle pyrotechnique,

Considérant le coût unitaire desdits lampions destinés au défilé,

La Commission animation propose qu'une participation symbolique de 1,00 € soit demandée à chaque utilisateur d'un lampion fourni par la mairie. Cette participation s'applique à tous (givrais et non givrais). Monsieur Lemarchand, second adjoint au maire propose ainsi au conseil de voter pour une tarification de 1,00 euros par lampions à tous les participants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité moins une voix contre,

- **DECIDE** d'un prix de vente d'un euro par lampion.

Certifié exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture
Le 24 juin 2026

Pour extrait conforme.
Jennifer LIBAUD
Maire du Givre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le **mardi 23 juin 2026 à 18h40**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jennifer LIBAUD, Maire.

Etaient présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,

Monsieur Stéphane LEMARCHAND adjoint au Maire,

Madame Hélène BARRAUD, madame Véronique BAUDAIN, monsieur Serge BLAINEAU, monsieur André DAGLAND, monsieur Baptiste GLUMINEAU, monsieur Alexandre LAPORTE, madame Monique LAULOM, monsieur Jean-Baptiste PATARIN et madame Françoise USELDINGER conseillers municipaux.

Absents représentés :
Madame Liliane PANTEIX donne pouvoir à madame Jennifer LIBAUD,
Madame Claudine DENIS donne pouvoir à madame Hélène BARRAUD,
Absents excusés :
Mesdames Liliane PANTEIX, Claudine DENIS, Anne POTIER et monsieur Sébastien GREFFARD,
Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Françoise USELDINGER est désignée secrétaire de séance.